



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMU
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_089-DE

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

2018-04-089 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Jean-Luc LAMAISON, Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD **SIGNATURE DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE D'ACTION FONCIÈRE** **ENTRE LA COMMUNE DE COUTRAS, LA CALI ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC** **FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE (EPF)**

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Politique de la Ville, l'Insertion et le CISPD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 portant convention-cadre relative à la mise en œuvre du programme pluriannuel d'intervention de l'Établissement public foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine sur le territoire communautaire ;

Vu l'avis favorable de la Commission Politique de la ville, Insertion et CISPD du 1^{er} mars 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 mars 2018 ;

La convention-cadre relative à la mise en œuvre du programme pluriannuel d'intervention de l'Établissement public foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine sur le territoire communautaire fixe les règles générales d'intervention de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine notamment en termes de réduction de l'étalement urbain. Elle prévoit également la mise en place de conventions opérationnelles auprès des communes intéressées par les missions de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre du Contrat de Ville du Quartier du Centre de Coutras, la commune porte un projet de requalification du quartier de la gare visant à améliorer l'image de ce secteur aujourd'hui composé d'entrepôts dégradés et ainsi d'accroître son attractivité. Pour cela, la commune doit définir une stratégie de programmation urbaine avec pour objectif l'implantation d'équipements et services à usages divers, la création de logements sociaux, la réinstallation de locaux commerciaux/artisanaux et le réaménagement de l'espace public.

Sur ce même quartier de la gare, La Cali porte un projet de création d'un nouvel équipement public dénommé la « Maison de l'entreprise et de l'emploi » regroupant les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation professionnelle et de la création d'activités, tels que Pôle Emploi, le PLIE du Libournais, la Mission Locale du Libournais, un lieu d'hébergement d'entreprises ainsi qu'une école de la deuxième chance, etc. Ce lieu ressources, destiné à améliorer l'accompagnement des habitants du quartier et des communes alentours dans leur projet d'insertion professionnelle, participera à la nouvelle attractivité du quartier prioritaire.

Au regard de la configuration des parcelles et de la complexité à engager une stratégie foncière cohérente sur l'ensemble du périmètre de projet (plus de 6 000m²) auprès de la dizaine de propriétaires concernés, il est apparu nécessaire d'optimiser le portage foncier à travers un partenariat avec l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine.

La convention opérationnelle a pour objet de définir les objectifs partagés par la commune de Coutras, La Cali et l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, de définir les engagements et obligations que prennent les parties dans la mise en œuvre de la maîtrise foncière des emprises concernées, de délimiter le périmètre d'intervention et de préciser les modalités techniques et financières.

Les principales missions de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine porteront sur :

- la réalisation d'études foncières,
- l'acquisition foncière par tous moyens,
- le portage foncier,
- la réalisation de travaux notamment de déconstruction/dépollution ou mesures conservatoires,
- la recherche d'opérateurs susceptibles de porter les projets s'il y a lieu,
- la revente des biens acquis aux maîtres d'ouvrage.

Par la présente convention et d'après le règlement d'intervention annexé, l'État, en accord avec l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, a financé l'enveloppe foncière nécessaire au projet de Maison de l'entreprise et de l'emploi, estimée à ce jour à environ 1 200m². Les termes de l'engagement de La Cali inscrits dans la convention pourront évoluer par voie d'avenant afin de tenir compte de la programmation définitive du projet.

Une délibération spécifique présentant le plan de financement d'investissement de la Maison de l'entreprise et de l'emploi sera soumis à la validation d'un prochain Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les termes de la convention opérationnelle d'action foncière n°33-18 et ses annexes entre la commune de Coutras, La Cali et l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention opérationnelle ainsi que tout avenant éventuel.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 09 avril 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournaise



Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180403-2018_04_089-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_090-DE

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

2018-04-090 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Jean-Luc LAMAISON, Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIFE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD VERSEMENT D'UNE AVANCE DE LA COTISATION 2018 À LA MISSION LOCALE DU LIBOURNAIS

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-Président en charge de la Politique de la Ville, Insertion et CISPD

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) adhère à la Mission Locale du Libournais qui agit dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire communautaire par le biais de 5 antennes : Coutras, Guîtres, Libourne, Saint-Denis de Pile et Saint-Seurin sur l'Isle.

Au regard du bilan présenté par la Mission Locale du Libournais pour l'année 2017 sur le territoire de La Cali, il convient de noter que sur les 1 685 jeunes accompagnés, dont 615 reçus en premier accueil, 907 ont été mis en situation d'emploi et 359 en formation.

Compte tenu que les financements publics octroyés par les partenaires institutionnels sont versés à la Mission Locale de manière échelonnée, il est proposé que La Cali puisse verser elle aussi une avance de sa cotisation annuelle, dans l'attente de la conclusion de la convention d'objectifs triennale.

Cette avance serait d'un montant équivalent à 75 % de la cotisation versée en 2017 et qui s'établissait à 177 092,94 €. Le solde de la cotisation annuelle fixée pour 2018 sera versé à la signature de la convention d'objectifs triennale. Ce solde est calculé en déduisant de la cotisation totale, l'avance déjà perçue.

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 1^{er} mars 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à verser une avance sur la cotisation 2018 à la Mission Locale du Libournais d'un montant de 132 819,70 euros.

Imputations budgétaires : chapitre 011 – compte 6281 - service gestionnaire et destinataire VILL0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 09 avril 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

